

# ÉTATS-UNIS (US)

## UNITED STATES COUNCIL FOR INTERNATIONAL BUSINESS

1212 Avenue of the Americas | New York, NY 10036

Tél: (1-212) 354 4480 | Téléc. : (1-212) 944 0012

Web Site: [www.uscib.org](http://www.uscib.org)

### Accepte les Carnets ATA pour:

Échantillons commerciaux, Matériel professionnel

### Mise en garde:

Pour que la marchandise soit visée par l'ALENA, il faut faire une déclaration à l'aide du certificat d'origine de l'ALENA au moment de l'importation.

Voyez à ce que la souche de réexportation soit validée au départ des États-Unis à la date d'expiration du carnet ou avant. Toute défaillance occasionnera des droits de régularisation de 50 \$ US à chaque entrée.

Pour de plus amples information, veuillez consulter les directives émises par les douanes américaines CBP No. 3280 -013B à [www.cbp.gov](http://www.cbp.gov) (Allez à « Trade » puis 'Legal Decisions/Publications) relatives à l'acceptation des carnets ATA.

Pas tous les ports douaniers américains ont des agents 24 heures par jour. Pour vous assurer qu'un agent est disponible pour valider le carnet au moment de votre départ, veuillez consulter le site Web des douanes américaines, y compris les heures d'ouverture. (Allez à <https://www.cbp.gov/contact/ports>.)

À compter du 12 septembre 2014, les carnets ATA sont exemptés de la déclaration de l'exportation électronique (Allez à <https://www.uscib.org/new-foreign-trade-regulations-impact-atacarnet-ud-4683/>).

Pour les marchandises voyageant avec le titulaire du Carnet comme bagage enregistré directement à destination d'un pays étranger, le Carnet peut être validé / estampillé au port national initial, même si le titulaire change de vol dans un autre port avant de quitter les États-Unis.

Des renseignements supplémentaires à ce sujet sont disponibles sur le site de l'USCIB : <https://www.uscib.org/ata-carnet-faqs-ud-1675/> (Question n ° 7 - Utilisation d'un carnet étranger aux États-Unis).

Le cannabis est une drogue de l'annexe I en vertu de la Loi fédérale sur les substances contrôlées de 1970. L'utilisation, la vente et la possession de toutes formes de cannabis aux États-Unis sont illégales selon la loi fédérale. L'engagement dans l'industrie du cannabis légale au Canada pourrait entraîner le refus de votre entrée. Le titulaire du carnet assume l'entière responsabilité de tout problème pouvant survenir à une frontière concernant la raison de sa visite, la nature de ses investissements, ainsi que de tout usage personnel antérieur et actuel du cannabis et de ses produits.